

conjonctionnelle, la zone initiale, où peuvent se placer un complément et un sujet nominal, une zone verbale, et enfin une zone rythmique libre : *Et si / les grévistes / avaient / des couteaux !* (III, 68).

Selon les auteurs, l'objet direct précède l'objet datif si leur poids est égal (III, 78), mais ne pourrait-on pas ranger cet ordre normal sous le principe général du rythme en considérant l'objet datif, introduit par *à*, comme plus lourd que l'objet direct : *Elle adressait un léger signe à son mari*.

Une autre réussite incontestable de l'ouvrage est le chapitre des négations, où l'exposé ajoute bien des précisions à nos connaissances, comme par exemple sur la place logique de la négation en français (III, 138), ou sur les différents emplois du *ne* explétif (p. 150), sur la différence d'emploi de *non*, interjection, et de *pas*, adverbe (p. 162).

J'ai étoffé ce compte rendu de remarques critiques sur la grammaire incluse dans cet ouvrage, mais il ne faudrait pas pour autant oublier que ce livre est une réserve inépuisable d'exercices qui forment une matière féconde aux études grammaticales dans nos universités.

Knud Togeby
COPENHAGUE

JOSEPH HANSE – ALBERT DOPPAGNE – HÉLÈNE BOURGEOIS-GIELEN: *Chasse aux Belgicisms*. Fondation Charles Plisnier, rue des Palais, 47, 1030 Bruxelles, 1971, 166 p., 80 FB.

Ce petit livre est l'œuvre de trois membres éminents de l'Office du Bon Langage, organisme créé en 1961 en Belgique à l'instar de nombreuses autres commissions dont la caractéristique commune est d'agir de leur propre autorité pour la défense de la langue française, langue universelle. Ce problème de l'universalité de la langue française est un mythe de longue haleine. Il fait son apparition déjà en 1784 lorsque Antoine de Rivarol publie son *Discours sur l'Universalité de la Langue Française*. Depuis, ce mythe a fait son chemin et plus récemment, il a atteint une espèce d'apothéose avec la publication de *Parlez-vous franglais ?* par Etiemble en 1964. Il faut croire que ce mythe de la pureté tient beaucoup à cœur aux grammairiens français car les efforts sont nombreux et divers. Une thèse récente de l'université d'Uppsala, *La défense organisée de la langue française* par Sverker Bengtsson (1968), nous donne un très bon aperçu de cette véritable croisade entreprise pour sauvegarder la langue française. Reste à savoir si ces efforts répétés pour endiguer les fautes ont un retentissement réel sur la langue ou bien s'ils restent lettre morte. Pour ces raisons, ce n'est pas sans un certain scepticisme que l'on aborde un ouvrage comme celui-ci.

Après avoir présenté l'Office du Bon Langage, les auteurs exposent dans le premier chapitre le but qu'ont les tenants du français universel à travers le monde : « Dans tous les pays de langue française, en Europe, au Canada, en Afrique, en Asie, des efforts persévérants se poursuivent pour préserver et enrichir la qualité du français et pour que ne s'accroissent pas, d'un pays à l'autre, l'anarchie et une opacité incompatible avec le destin d'une langue universelle. » (p. 19). Il n'y a pas à s'y méprendre, c'est une véritable *catharsis*

linguistique qu'on nous propose là et ce, au nom du « destin d'une langue universelle ». C'est tout un programme qui se dessine sous la forme punitive de la chasse (d'où le titre significatif). Suit alors un aperçu des problèmes locaux : germanismes, canadianismes, belgicismes, mauricianismes, etc. sans oublier bien entendu le problème « aigu » des anglicismes.

Le deuxième chapitre traite de la définition des belgicismes et de leur origine. La classification de la page 37 laisse beaucoup à désirer puisqu'elle met sur le même pied « belgicisme phonétique », « belgicisme par archaïsme », « wallonisme », « flandricisme », « germanisme », « belgicisme administratif », « belgicisme statistique », cette dernière étiquette recouvrant les expressions très fréquentes en Belgique mais quasi-inexistantes en France. Il eût mieux valu procéder à une classification purement linguistique et discerner des niveaux phonétiques, morphologiques, syntaxiques, lexicaux et, d'autre part, regrouper ces phénomènes d'après leur origine ou leur répartition géographique : flandricismes, wallonismes, germanismes, archaïsmes. Mais on ne peut pas tout demander d'un petit manuel qui a pour but principal d'être une vulgarisation du problème.

Le chapitre III examine les belgicismes de prononciation. Six points principaux sont traités, mais sans rigueur phonétique ni transcriptions : 1. l'assourdissement des consonnes sonores en position finale (type [tröp] pour *trombe*, [bɛlʃ] pour *belge*) ainsi que l'amuïssement du *r* ou du *l* en position finale après consonne (type [syk] pour *sucre*, [ta:p] pour *table* avec un allongement de la voyelle). 2. une sorte de palatalisation des groupes [dj] et [tj] suivis de voyelle (type [mwatʃje] pour *moitié*). 3. la nasalisation des voyelles suivies d'une consonne nasale (type [ɛ̃m] pour *aime*). 4. la qualité des voyelles ([ka'fɛ] pour *café* par exemple). 5. la quasi-diphthongaison du *-ée* final en [ɛj] ([fjāsej] pour *fiancée*). 6. la confusion entre *joint* et *juin* puisque le *u* consonne n'existe pas en français de Belgique. Ces six points ne sont pas exhaustifs ; de plus, on ne nous dit pas dans quelles régions ils se rencontrent. Il est certain qu'il existe des types de prononciation différents selon les régions. Un Bruxellois ne parle pas comme un Namurois ou comme un Liégeois. L'assourdissement des finales est typique de la prononciation wallonne, de même que la diphthongaison des finales en *-ée* qui sert d'ailleurs à distinguer le masculin du féminin (*marié-mariée*). Par contre, l'absence de *u* consonne est généralisée sur tout le territoire. Un phénomène très courant aussi et qui n'est pas mentionné dans le présent ouvrage est le passage de [lj] à [j] comme *milieu*, *milliard*, *million* prononcés respectivement [mi'jø, mi'jar, mi'jō] et *escalier* prononcé [ɛska'je]. Cette tendance, qui se retrouve en français, n'est pas nécessairement populaire en Belgique, au contraire elle est très généralisée. La prononciation du *r* serait, elle aussi, digne d'attention. En Belgique comme d'ailleurs en Suisse et dans le Nord-Est de la France, le *r* est fortement fricatif. Bien d'autres phénomènes pourraient être étudiés de plus près : le [h] est un vrai phonème à Liège ([ha'mo] pour *hameau*) ; l'intonation belge vaudrait aussi quelque attention. Nous pourrions citer d'autres particularités, témoin les conseils que donne M. Grevisse dans « Quelques défauts de prononciation à corriger en Belgique »¹.

Le chapitre IV contient à lui seul une bonne centaine de pages. Il s'intitule « Cent un belgicismes commentés et corrigés ». Ces belgicismes sont classés par ordre alphabétique et représentent un large éventail de tout ce qui n'est pas

strictement phonétique : on y trouve pêle-mêle des phénomènes lexicaux, syntaxiques et morphologiques. Les auteurs ne se prononcent que rarement sur l'origine de ces particularités. Nous reprendrons certains de ces phénomènes en les regroupant. Toute une série de mots reflètent l'influence d'une langue germanique, néerlandais ou allemand. Tel le mot *blinquer* qui signifie 'briller' ou 'faire briller', 'astiquer' : « Comme ça *blinque* », « Il faut *blinquer* tout ça ». (p. 68). La *drache* qui désigne une grosse averse vient aussi du néerlandais selon le REW (2766). Les *crolles* qui sont des boucles de cheveux et le verbe *croller* sont typiquement belges. On trouve d'ailleurs *blinker*, *drache*, *crolle* dans le français de tout le pays et même dans les dialectes wallons². *Couque* a les honneurs de la plupart des dictionnaires français et s'emploie de part et d'autre de la frontière franco-belge. Et puisque nous sommes aux préparations culinaires, mentionnons le mot *gosette*, mot wallon, que les auteurs veulent remplacer par *chausson aux pommes*. Mais alors que faire des nombreuses spécialités des pâtisseries belges (mais que cet ouvrage ne nomme pas) comme *cramique*, *craquelin*, *rombosse*, *baulus*, *moques*, *cougnots*? Chacun de ces vocables désigne une réalité bien concrète et il semble, à première vue, difficile de leur trouver un équivalent en français « universel ». Par contre, personne ne songe à remplacer *fouace* ou *fougasse*, mot régional qui s'emploie en Provence pour désigner le pain cuit sous la cendre. Attardons-nous encore un moment à l'aspect lexical. *Cumulet*, *courtourniau* ou *coupérou*, qui sont des formations romanes à n'en pas douter, sont employés à la place de *cabriole*, *culbute*. A la *loque* ou la *loque à reloqueter* belges correspondent en France *serpillière*, *torchon* ou même, dans le Nord, *wassingue*. Pour des termes courants domestiques, on ne peut empêcher un certain régionalisme. Pour ma part, je ne vois rien à redire à *loque*, qui existe déjà en français (quoique d'origine néerlandaise) mais avec une autre acception. Quant à *reloqueter*, c'est une excellente formation parasynthétique. On distingue un autre groupe de mots qui n'existent plus en français, mais survivent encore en Belgique. La locution conjonctive à *fait que*, 'à mesure que', peut être entendue en Belgique, surtout dans la partie wallonne. Cette expression existe en wallon³, mais elle existait aussi en ancien et en moyen français avec le même sens⁴. Le substantif *entièreté* vit toujours en Belgique et, comme disent les auteurs, les Belges l'emploient « avec la conviction profonde de parler le français le plus pur, le plus correct. » (p. 92). Remarquons que la préposition *endéans*, 'dans l'intervalle de', suivie d'un complément de temps (*endéans les huit jours*) n'est pas citée. Grevisse (op. cit., § 899) qualifie ce mot de « vieux ». Passons maintenant à des formations proprement belges sur des racines françaises : deux déverbaux une *ajoute*, 'ajout, rajout', de *ajouter* et une *baise*, 'baiser', de *baiser*; des dérivés en *-ette* comme *ramassette* de *ramasser* dans le sens de 'pelle' et un

1 : M. Grevisse, *Le Bon Usage*, 7e ed., 1961, pp. 46-51. Cf. aussi L. Remacle, *Orthophonie française. Conseils aux Wallons*, Liège, 1948.

2 : Voir ces mots par exemple dans J. Haust, *Dictionnaire Français-Liégeois*, Liège, 1948 sous *briller*, *pluie*, *boucles*.

3 : Cf. L. Remacle, *Syntaxe du parler wallon de La Gleize*, III, p. 104 (Liège, 1960).

4 : Cf. les dictionnaires de Godefroy, Huguet, Greimas.

adjectif *jouette*, « est jouette l'enfant qui ne pense qu'à jouer » (p. 104). Enfin nous trouvons des dérivés comme *amiteux* de *amitié*, *légumier*, *verdurier*, 'marchand de légume', sur *légume*, *verdure*, l'adjectif *calcareux* pour *calcaire*, le substantif *coureries* de *courir* etc. Certains verbes présentent des constructions particulières : *accompagner*, *fréquenter*, *courtiser* sont employés de façon absolue : « le fils du voisin *courtise* déjà » (p. 82) ; « la fille Chose *fréquente*, elle est pourtant bien jeune » (p. 98). *Marier* a le sens d'*épouser* : « Jules a *marie* Lilliane » (p. 110). *Avoir facile*, *avoir difficile* sont d'un emploi très courant en Belgique. Grevisse (op. cit., § 596) souligne que certains auteurs français emploient aussi ces tours. Les Belges connaissent aussi *avoir bon*, 'éprouver du plaisir à faire quelque chose', *avoir dur* comme dans « il a eu dur à terminer ses études ». ⁵ Au risque de paraphraser cet ouvrage, nous nous arrêterons ici. Il est certain que cent une expressions ne donnent qu'un rapide aperçu des constructions typiquement belges. Regrettons donc de ne pas y trouver le tour surtout bruxellois et populaire « ça est » suivi d'un adjectif comme « ça est beau », « ça est formidable, hein madame » ; les archaïsmes (ou wallonismes ?) « si fait/non fait » que le français employait au XVI^e siècle, des tours wallons comme « pour + construction infinitive » : « elle ouvre la porte pour lui entrer/ pour Michel entrer », 'pour qu'il entre (puisse entrer)', et qui sont d'un grand intérêt pour la philologie romane⁶.

Ce petit livre, malgré ses défauts et son parti pris de purisme, est une bonne introduction pour qui ne se pique pas trop du ton docte de ses auteurs ni de leur manque de rigueur. Il intéressera tous ceux qui se préoccupent d'en savoir plus long sur la langue française et qui ne s'arrêtent pas à la « francité » proprement dite. Espérons qu'ils ne s'en tiendront pas là, mais qu'ils pousseront plus avant leurs recherches.

Suzanne Hanon

AARHUS

Langue italienne

ROBERT A. HALL JR.: *La struttura dell'italiano*, 431 pp., con una presentazione di Luigi Heilmann. Armando Armando Editore, Roma, 1971.

Prendendo in mano per la prima volta un libro intitolato *La struttura dell'italiano*, ci si aspetta di trovare una grammatica strutturale stabilita sulla teoria di una delle ramificazioni dello strutturalismo (nel senso più vasto della parola) oppure un indirizzo nuovo di esso, ma nel presente caso non è così, benché la base bloomfieldiana o postbloomfieldiana di questa grammatica sia evidente a tutti. L'autore dichiara invece fin dall'inizio (p. 14) che « La tecnica della descrizione linguistica usata in questa grammatica è volutamente eclettica, e fa quindi uso dei diversi sistemi di analisi che si sono sviluppati nel corso del secolo ventesimo : fonetico, fonemico, strutturalistico e trasformativo ». È un punto di vista

⁵ : Grevisse, *op. cit.*, et Remacle, *op. cit.*, I, pp. 183-5.

⁶ : Remacle, *op. cit.*, II, pp. 109-118.